

**COMMUNE DE PELLEGRUE**  
**Rapport sur le Prix et la Qualité**  
**du service public**  
**de l'Assainissement collectif**

**EXERCICE 2015**

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	3
VOLUMES FACTURES.....	3
CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	4
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES .....	4
STATION EPURATION DE PELLEGRUE.....	4
GLOSSAIRE.....	5
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>6</b>
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	6
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE .....	6
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT – POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES.....	7
EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT .....	7
COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M <sup>3</sup> .....	7
RECETTES D'EXPLOITATION.....	8
RECETTES DE LA COLLECTIVITE .....	8
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>9</b>
CONFORMITE DE LA COLLECTE .....	10
CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	10
CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	10
CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	10
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>11</b>
TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	11
ETAT DE LA DETTE .....	11
AMORTISSEMENTS REALISES .....	11
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	11
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	12
<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>12</b>
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	12
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	12
<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>13</b>

# Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ➤ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif de la commune de Pellegrue.

## ➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif à partir de la population permanente et saisonnière du dernier recensement et du nombre d'abonnés eau potable soit **375 habitants**.

La commune comptait selon les dernières données de recensement de la population 1006 habitants (INSEE 2012).

## ➤ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

## ➤ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement collectif, assainissement complet, des branchements, des collecteurs
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Prestations particulières</b>	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, diagnostic du réseau - eaux parasites (passage caméra), évacuation des boues produites par la station d'épuration, extensions du réseau, mise à niveau des tampons, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche de fuites, recherche des fuites ou arrivée d'eaux parasites, suivi des teneurs en H <sub>2</sub> S au niveau des postes de refoulement, surveillance du réseau, traitement des boues

## ➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements	236	236	220	214	-2,80 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>236</b>	<b>236</b>	<b>220</b>	<b>214</b>	<b>-2,80 %</b>

Donnée transmise par la SOGEDO (issue du RAD AEP PELLEGRUE)

## ➤ VOLUMES FACTURES

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2012	2013	2014	2015	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	18 744*	13 937**	18 023	17 909	-0,64 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>18 744</b>	<b>13 937</b>	<b>18 023</b>	<b>17 909</b>	<b>-0,64 %</b>

Donnée transmise par la SOGEDO (issue du RAD AEP PELLEGRUE)

➤ **CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE**

	2013	2014	2015	Variation %
Réseau séparatif (km)	4,21	4,21	4,21	0 %
Réseau de refoulement (km)	0,79	0,79	0,79	0 %
Nombre de poste de relevage	6	6	6	0 %

➤ **OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES**

Le service gère 1 ouvrage d'épuration.

**STATION EPURATION DE PELLEGRUE**

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par lits bactériens + filtre à sable plantés de roseaux

Commune d'implantation : PELLEGRUE

Capacité nominale : 940 Equivalent habitant

Mise en service : 18 / 10 / 2013

Population estimée raccordée : 375EH

**Capacité nominale**

Paramètre	DBO5	Volume journalier
Capacité	56,4 kg/j	141 m3/j

**Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral du 22/01/2013)

Milieu récepteur du rejet : Le Vallon confluent Durèze

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NH+4	1	6.4
NO2-	1	2
NO3-	1	50
Ptotal	1	1.50
Ortho phosphates	1	4.50

## Charges reçues par l'ouvrage (bilan réalisé par le SATESE le 15/12/2015) :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NH+4	NO2-	NO3-	Pt	Ortho P	Débit
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES	28.2 kg/j	62.6 kg/j	35 kg/j	4.28 Kg/j			0.699 Kg/j		52 m³/j
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES	0.173 kg/j	3.12 kg/j	0.404 kg/j	1.56 Kg/j			0.052 Kg/j	0.034 Kg/j	
Rendement de la station d'épuration	99 %	95 %	99 %	64 %			93 %		
Concentrations en sortie	<3 mg/L	54 mg/L	7 mg/L	27 mg/L	0.37 mg/L	27.1 mg/L	0.90 mg/L	0.60 mg/L	

Le débit moyen journalier reçu par l'ouvrage est égal à 49.4 m3/j.

La station d'épuration fonctionne à :

- 35% de sa capacité nominale au niveau hydraulique ;
- Entre 50 et 55% de sa capacité nominale au niveau organique (en considérant les paramètres DBO5 et DCO) – valeur mesurée lors du bilan;

La concentration des eaux traitées n'est pas satisfaisante et ne correspond pas aux normes de rejet imposées pour les paramètres azotés. A l'aval de la confluence la qualité l'eau superficielle est dégradée par les formes oxydées de l'azote. Altérations prévisibles au regard des concentrations en sortie de station notamment pour l'ammonium et les nitrates.

La concentration en Nitrites à l'aval impacte fortement le milieu alors que la concentration sortie station respecte les normes de rejet. Le très faible débit de la Durèze lors du prélèvement (environ 380 m3/j) est à l'origine de cette forte altération.

La dégradation au niveau des formes phosphorées est moins marquée en raison d'un bon fonctionnement du traitement par injection de chlorure ferrique dans la bêche de refoulement (intervention du constructeur réalisé en 2015).

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	2015	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	3	-	-	-

Les boues s'accumulent à la surface des lits de de séchage plantés de roseaux.

## ➤ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

## Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11 / 12 / 2014	Prime fixe 75,91 € Part variable 3,121 €/m <sup>3</sup>
25 / 02 / 2016	Prime fixe 78.19 € Part variable 3,215 €/m <sup>3</sup>

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

### ➤ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ➤ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette redevance est fixée à 0.24 €/m<sup>3</sup>.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

➤ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT – POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES

• EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

	Désignation	1er janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	Part Fixe [€ HT/an]	75,91	78,19	+3.00 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	3,121	3,215	+3.01 %
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	-

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

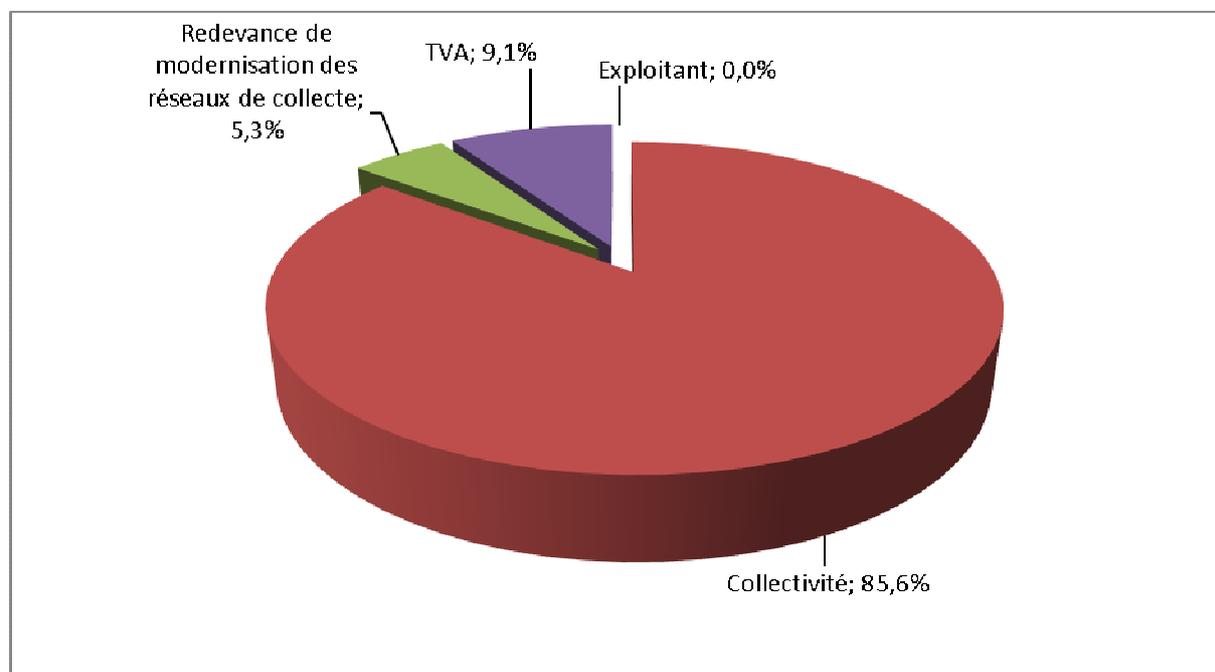
• COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M<sup>3</sup>

	1er janv 2015	1er janv 2016	Variation
Collectivité	450,43	463,99	3,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
TVA	47,86	49,28	+2,96 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>526,49</b>	<b>542,07</b>	<b>+2,96 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)  
+3%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

4,52 €/m<sup>3</sup>



➤ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• **RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
Recettes de vente d'eau				
Redevances eaux usées domestiques	63 161,15 €	70 439,27 €	77 503,16 €	+10,03 %
Redevances eaux usées non domestiques	0 €	0 €	0 €	-
Recettes pour boues et effluents importés *	0 €	0 €	0 €	-
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>63 161,15 €</b>	<b>70 439,27 €</b>	<b>77 503,16 €</b>	<b>+10,03 %</b>
Autres recettes				
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	0 €	1 366,00 €	8 144,00 €	+ 496.20 %
Produits exceptionnels	638,61 €	0 €	0 €	-
Produits financiers	0	0 €	0 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>63 799,76 €</b>	<b>71 805,27 €</b>	<b>85 647,16 €</b>	<b>+19,28 %</b>

## Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°20 10-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance «Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
<b>PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)</b>			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	Oui	5
<b><i>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i></b>			
<b>PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	Oui	10
<b><i>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.</i></b>			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	80%	3
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	80%	13
<b><i>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i></b>			
<b>PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>			
+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	50%	10
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10

+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10
<b>Nombre total de points obtenus</b>			<b>81</b>

### ➤ CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

### ➤ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

**Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 Juillet 2015**

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

### ➤ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

**Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 Juillet 2015**

Pour 2015, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr>.

### ➤ CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	0,00 %

## Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ➤ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant engagé	Subventions accordées	Montant réalisé en 2014
Station d'épuration de PELLEGRUE	510,00 €		503,98 €
<b>Total</b>	<b>510,00 €</b>		<b>503,98 €</b>

### ➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	460 013,93 €	431 385,78 €	509 671,13 €
Remboursements au cours de l'exercice	19 552,61 €	37 436,06 €	37 436,10 €
dont en intérêts	9 278,15 €	8 807,91 €	8 316,15 €
dont en capital	10 274,46 €	28 628,15 €	29 119,95 €

### ➤ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	42 626,97 €	24 340,82 €	23 972,87 €	24 600,00 €	0 €

### ➤ PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
<b>Total</b>		

➤ **PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Total	Non défini

**Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement collectif**

➤ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ**

Il n'y a pas d'information sur l'aide au paiement des factures pour le service d'assainissement.

➤ **OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

## Prix global de l'eau et de l'assainissement collectif

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>, applicables sur la commune de Pellegrue.

Les tarifs appliqués jusqu'au 1er janvier 2014 sont celui établi par le SIC de Pellegrue dont la compétence AEP a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Foyen au 1er janvier 2014 et par la commune de Pellegrue dont la compétence Assainissement collectif a également été transférée à la même date.

### ➤ PRIX GLOBAL :

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/07/2008 avec la société SOGEDO, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, Exploitation en régie Tarif domestique : de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>

	1er janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016	évolution
<b>Part de l'exploitant</b> du service d'eau potable de l'assainissement collectif	98,86 €	97,98 €	-0,88%
<b>Part de la collectivité</b> pour le service d'eau potable	74,84 €	74,84 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	450,43 €	463,99 €	3,01%
<b>Agence de l'eau</b> Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,80 €	1,61%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €	2,13%
Redevance prélèvement	19,20 €	18,24 €	-5,00%
<b>TVA</b> pour le service d'eau potable	12,66 €	12,59 €	-0,54%
pour l'assainissement collectif	47,863	49,279	2,96%
<b>Total TTC</b> <b>pour le service d'eau potable</b>	242,75 €	<b>241,45 €</b>	-0,54%
<b>pour l'assainissement collectif</b>	526,49 €	<b>542,07 €</b>	2,96%
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	769,25 €	<b>783,52 €</b>	1,86%
<b>PRIX AU M<sup>3</sup></b>	6,41 €	<b>6,53 €</b>	